

Le CDI ré-ouvre ses portes aux récréations  
à partir du lundi 7 décembre 2020



## Ré-ouverture du CDI aux récréations de 10h

publié le 04/12/2020 - mis à jour le 05/12/2020

Le CDI ré-ouvre ses portes aux récréations du matin à partir de lundi 7 décembre.  
Vous trouverez plus d'informations sur le document joint à ce message.

### Document joint

 [affiche\\_cdi\\_recreation](#) (PDF de 436.4 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.